https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF100119

14ème legislature

Question N° : 100119	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur			Ministère attributaire > Intérieur		
Rubrique >défense		Tête d'analyse >sécurité		Analyse > renseignement. statistiques.	
Question publiée au JO le : 25/10/2016					

Réponse publiée au JO le : 09/05/2017 page : 3363 Date de changement d'attribution : 22/03/2017

Date de signalement : 21/02/2017

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de demandes et autorisations reçues par la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement depuis sa création.

Texte de la réponse

Au cours de sa première année de fonctionnement, entre le 3 octobre 2015 et le 2 octobre 2016, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement a rendu 2 127 avis sur des demandes d'autorisation relatives à l'utilisation d'un dispositif de géolocalisation en temps réel (article L. 851-4 du code de la sécurité intérieure).